Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA)

Tout savoir sur les MENA : qu'est-ce qu'un MENA, les droits, les allocations familiales, l'aide sociale, l'assurance-maladie, le parcours, les défis rencontrés, les permanences MENA d'Infor Jeunes…

- Thématiques
- Actualités

Travail à l’étranger : sites utiles

Sites utiles de recherche pour travailler ou faire un stage à l’étranger

- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- Permanences
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

Poursuivre des études en Belgique : équivalences de diplômes

Tout savoir sur l'équivalence de diplômes : pour étudier dans l'enseignement secondaire, pour étudier dans l'enseignement supérieur, alternatives et recours en cas de refus…



Job étudiant à 15 ans : ce qui change en 2026



Bonne nouvelle pour les jeunes dès 15 ans : depuis mai 2026, la Belgique a officiellement élargi l'accès au job étudiant. Tu peux désormais travailler plus tôt… mais avec des règles très strictes.

Depuis cette réforme, un·e jeune de 15 ans peut signer un contrat étudiant, même s'il/elle est encore soumis·e à l'obligation scolaire à temps plein.

Avant, il fallait en général avoir 16 ans ou avoir terminé deux années de secondaire. Cette condition a été assouplie en 2026.

Attention : uniquement des "travaux légers". À 15 ans, tu ne peux pas faire n'importe quel job !

Les règles principales

– uniquement des travaux légers (tâches simples, non dangereuses)

– pas de machines lourdes, pas de travail risqué

– pas de travail pendant les heures de cours

– encadrement renforcé par l'employeur

Pendant la période scolaire

– max 2h par jour d'école

– max 12h par semaine

Pendant les vacances scolaires

Les règles sont plus souples, mais le travail doit rester adapté à ton âge.

-> Nous avons mis à jour toutes nos pages dédiées au job étudiant afin d'intégrer ces nouvelles règles et de vous proposer des informations claires, à jour et faciles à comprendre : https://www.jeminforme.be/category/travail/job-etudiant

Le droit au travail des

étrangers en Belgique

Tout savoir sur le droit au travail des étrangers : l'accès au travail de plein droit et les différentes situations pour travailler sans autorisation spécifique ; l'autorisation spécifique et le permis unique, le permis de travail B et la carte professionnelle…

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES